

**Arrêté portant délégation de fonctions
et de signature à Madame HENGOAT Catherine, 1^{er} adjoint**

Accusé de réception en préfecture
050-215006438-20230526-23A037-AI
Date de télétransmission : 30/05/2023
Date de réception préfecture : 30/05/2023

NOUS, Maire de Virandeville,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 26 mai 2023,

VU la délibération 2023-05-26-02 en date du 26 mai 2023 fixant le nombre d'adjoints,

VU la délibération 2023-05-26-03 en date du 26 mai 2023 portant élection du premier adjoint,

CONSIDERANT que Madame HENGOAT Catherine a été élue première adjointe,

CONSIDERANT la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du premier adjoint,

ARRETONS :

Article 1 : Il est donné délégation de fonction, sous notre surveillance et notre responsabilité, à Madame HENGOAT Catherine, première adjointe, pour exercer les attributions suivantes :

Finances :

- Préparation et suivi budgétaire.

Scolaire :

- Participer aux conseils d'école.
- Organisation des classes.
- Gestion et interface avec les enseignants.
- Liaison avec l'équipe enseignante et l'inspection académique.

Cantine :

- Participer à la commission cantine avec la Mairie de Teurthéville (tarifs, budget, menus...).

Personnel des écoles, garderie et salles :

- Gestion des emplois du temps et des tâches.
- Notation.

Petite enfance :

- Gestion et participation à l'organisation de la crèche et du Relais Petite Enfance.

Communication et information :

- Rédaction du bulletin municipal.
- Gestion du site et de l'application « PanneauPocket ».

Salles :

- Gestion des locations et planification des salles

Action sociale :

- Etude des demandes d'aides sociales.
- Distribution de colis alimentaires.
- Liaison avec les Familles Rurales pour l'actions sociale et la mise en place d'ateliers
- Lien avec le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC Ouest Cotentin)
- Gestion des personnes âgées et handicapées

Ces fonctions seront assurées concurremment avec nous.

Article 2 : Il est également donné délégation à Madame HENGOAT Catherine à l'effet de signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, tout engagement comptable relevant de sa délégation,

Article 3 : la signature par Madame HENGOAT Catherine des pièces et actes repris à l'article 2 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Maire »,

Article 4 : conformément à l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication suivant les modalités fixées comme suit :

- par courrier à l'adresse 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 Caen Cedex 4
- par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Article 5 : la secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à : Madame la Sous-Préfète de Cherbourg-Octeville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin, Madame la Trésorière Municipale de Cherbourg-Octeville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin, à l'intéressée.

Fait à Virandeville, le 26 mai 2023.

Le Maire,



S. OLIVIER